

COMPTE RENDU
Séance du Conseil communautaire du
4 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le 4 novembre à 18h30, le Conseil communautaire légalement convoqué en séance publique s'est réuni dans la salle des Gentianes du bâtiment de l'Omnibus aux Rousses, sous la présidence de Monsieur Nolwenn MARCHAND.

PRESENTS : Sébastien BENOIT-GUYOD, Annie BERTHET, Robert BONNEFOY, Claire CRETIN, Antoine DELACROIX, Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Christiane GROS, Nolwenn MARCHAND, Christophe MATHEZ, Marc NARABUTIN, Bruno PAGET-BLANC, Michel PUILLET, Medhi VANDEL, Jean-Michel VANINI, Guillaume VANNIER, Sandrine VAUFREY, Mélanie VAZ, Christophe VAZ TEIXEIRA, Amélie VION.

EXCUSÉ AVEC POUVOIR : Benoît AUBRY (pouvoir à Claire CRETIN).

ABSENTE : Sandrine PHILIPPE-GRENIER.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance de ce conseil communautaire.

L'assemblée désigne comme secrétaire de séance Mme Annie BERTHET.

M. le Président sollicite du Conseil communautaire la possibilité d'ajouter une question à l'ordre du jour, afin d'entériner la décision prise la veille par l'Espace Nordique Jurassien (ENJ) de prolonger la durée de la promotion en cours sur certains forfaits nordiques. Le Conseil communautaire **ACCEPTE** à l'unanimité cet ajout.

Délibération n°2020/092 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 23 septembre 2020

M. le Président demande à l'assemblée de bien vouloir formuler les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 23 septembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ADOPTE** à l'unanimité le compte-rendu de sa réunion du 23 septembre 2020, sans qu'aucune remarque ne soit émise.

Délibération n°2020/093 : Conseil local en architecture – bilan et perspectives

M. le Président rappelle que la CCSR avait mis en place fin 2017, en lien avec la Région, le Parc Naturel Régional du Haut-Jura et le CAUE du Jura¹, une action de conseil en architecture à destination des particuliers.

M. Robert BONNEFOY présente le bilan de cette action. 78 conseils ont ainsi été prodigués en 22 permanences depuis novembre 2018. La répartition des projets est la suivante :

Par commune		Par typologie de projet		Par nature de projet		Selon le stade du projet	
Les Rousses	37	Maison individuelle en bois	25	Extension	25	Information	43
Prémanon	24	Maison individuelle	13	Rénovation	16	Amont PC ²	14
Bois d'Amont	10	Habitat traditionnel rural	11	Création	17	PC refusé	7
Lamoura	6	Maison de village	11	Ravalement	8	PC en cours	5
		Annexes	8	Abords	5	PC accordé	2
		Autres	8	Clôture	3		
				Transformation	0		

M. Robert BONNEFOY indique que c'est Mme Alexandra PETETIN, à la CCSR, qui prend les rendez-vous. Et qu'ensuite Mme Florence CLEMENT, architecte conseil du CAUE du Jura, délivre un conseil suite à une visite sur le site du projet et une rencontre avec le pétitionnaire. La CCSR est la seule communauté des communes du Jura à bénéficier de ce service qui est apprécié des pétitionnaires.

M. le Président ajoute que, dans le cadre de cette action, a été créé un guide sur les couleurs qui est disponible en mairie. A Prémanon, cette palette a été adossée au PLU.

M. Robert BONNEFOY indique qu'il est proposé de poursuivre cette action dont le coût annuel s'élèverait à 10 325 €. 6 390,20 € seraient pris en charge par la CAUE et donc il resterait 3 964,80 € à la charge de la CCSR.

Mme Sandrine VAUFREY explique que les personnes qui utilisent gratuitement ce service n'ont pas connaissance de ce qu'il coûte à la collectivité. Il pourrait être intéressant de le leur communiquer.

M. le Président répond qu'il faudra voir si cette communication devra se faire au moment du conseil ou au sein de la lettre d'information de la CCSR.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **AUTORISE** à l'unanimité M. le Président à signer la convention avec le CAUE pour poursuivre cette action de conseil local en architecture à destination des particuliers, sur une durée d'un an reconductible tacitement deux fois (soit trois ans).

Arrivée de M. Christophe VAZ TEIXEIRA à 18h50.

Délibération n°2020/094 : Actualisation du tableau des emplois de la CCSR

M. le Président laisse la parole à M. Guillaume GARCIN qui explique qu'il y a lieu de modifier le tableau des emplois de la CCSR afin de :

- titulariser un agent en CDD depuis 3 ans ;

¹ Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.

² Permis de Construire

- créer un poste de chargé/e des publics et de la communication au sein de l'Espace des Mondes Polaires, en prévision d'une restructuration à venir des services de la structure.

En conséquence, le nouveau tableau des emplois permanents de la CCSR deviendrait le suivant :

Filière	Grade	Durée	Délibération	Occupé ou vacant	Intitulé du poste
ADMINISTRATIVE	Attaché territorial	Temps complet	en date du 10 février 2000	Occupé	Directeur général des services
	Attaché territorial	Temps complet	N°2009/088 en date du 16 décembre 2009	Occupé	Chargé de développement territorial et touristique
	Attaché territorial	Temps complet	N°2014/037 en date du 6 mai 2014	Occupé	Responsable des affaires financières
	Attaché territorial	Temps complet	N°2019/072 en date du 18 septembre 2019	Occupé	Administrateur (EMP)
	Rédacteur territorial	Temps complet	N°2015/107 en date du 9 décembre 2015	Occupé	Responsable accueil/boutique (EMP)
	Rédacteur territorial	Temps complet	N°2018/075 en date du 10 octobre 2018	Occupé	Secrétaire de direction et agent d'accueil
	Rédacteur territorial	Temps complet	N°2019/085 en date du 6 novembre 2019	Vacant	Chargé de dvlpt territorial et touristique en détachement
	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	Temps complet	N°2010/051 en date du 15 septembre 2010	Vacant	Agent d'accueil en disponibilité pour convenance personnelle
	Adjoint administratif	Temps complet	N°2015/107 en date du 9 décembre 2015	Occupé	Assistant de gestion financière
	Adjoint administratif	Temps non complet (10/35 ^{ème})	N°2018/026 en date du 4 avril 2018	Occupé	Assistant de gestion ressources humaines
	Adjoint administratif	Temps complet	N°2018/075 en date du 10 octobre 2018	Occupé	Assistant du chargé de développement territorial et touristique
TECHNIQUE	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	N°2018/075 en date du 10 octobre 2018	Occupé	Responsable patinoire (EMP)
	Adjoint technique	Temps complet	N°2018/026 en date du 4 avril 2018	Occupé	Agent d'accueil polyvalent (EMP)
	Adjoint technique	Temps complet	N°2017/052 en date du 29 juin 2017	Vacant	Agent patinoire (EMP)

CULTURELLE	Attaché territorial de conservation	Temps complet	N°2018/026 en date du 4 avril 2018	Occupé	Directeur scientifique et culturel (EMP)
	Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	N°2015/107 en date du 9 décembre 2015	Occupé	Chargé de médiation culturelle (EMP)
	Adjoint du patrimoine	Temps complet	N°2020/094 en date du 4 novembre 2020	Vacant	Responsable accueil/boutique (EMP)
	Adjoint du patrimoine	Temps complet	N°2015/107 en date du 9 décembre 2015	Occupé	Agent d'accueil polyvalent (EMP)
	Adjoint du patrimoine	Temps complet	N°2020/094 en date du 4 novembre 2020	Vacant	Chargé des publics et de la communication (EMP)
	Adjoint du patrimoine	Temps complet	N°2017/052 en date du 29 juin 2017	Vacant	Agent d'accueil (EMP)

Pour mémoire, le tableau des emplois non permanents de la CCSR est le suivant :

Filière	Grade	Durée	Délibération	Objet
ADMINISTRATIVE	Adjoint administratif	Temps complet	N°2019/072 en date du 18 septembre 2019	pour faire face aux accroissements temporaires d'activité ou aux accroissements saisonniers d'activité de la CCSR
TECHNIQUE	Adjoint technique	Temps complet	N°2016/049 en date du 11 mai 2016	pour faire face aux accroissements temporaires d'activité ou aux accroissements saisonniers d'activité de la patinoire de l'EMP
	Adjoint technique	Temps complet	N°2016/049 en date du 11 mai 2016	pour faire face aux accroissements temporaires d'activité ou aux accroissements saisonniers d'activité de la patinoire de l'EMP
CULTURELLE	Adjoint du patrimoine	Temps complet	N°2016/049 en date du 11 mai 2016	pour faire face aux accroissements temporaires d'activité ou aux accroissements saisonniers d'activité pour l'accueil ou la médiation de l'EMP
	Adjoint du patrimoine	Temps complet	N°2016/049 en date du 11 mai 2016	pour faire face aux accroissements temporaires d'activité ou aux accroissements saisonniers d'activité pour l'accueil ou la médiation de l'EMP
	Adjoint du patrimoine	Temps complet	N°2016/049 en date du 11 mai 2016	pour faire face aux accroissements temporaires d'activité ou aux accroissements saisonniers d'activité pour l'accueil ou la médiation de l'EMP
	Adjoint du patrimoine	Temps complet	N°2016/049 en date du 11 mai 2016	pour faire face aux accroissements temporaires d'activité ou aux accroissements saisonniers d'activité pour l'accueil ou la médiation de l'EMP

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité :

- d'adopter les modifications du tableau des emplois permanents et non permanents proposées ci-dessus ;
- d'accepter que les emplois créés puissent être occupés par des non titulaires dans les cas fixés aux articles 3-1, 3-2 et 3-3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983, les candidats devant alors justifier des conditions de diplôme requises pour l'accès au grade concerné et étant rémunérés sur la base de la grille indiciaire dudit grade ;
- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget principal et au budget annexe « Espace des Mondes Polaires », chapitre 012.

Délibération n°2020/095 : Désignation d'un/e nouveau/nouvelle délégué/e au SIDE C

M. le Président rappelle que, par délibération n°2020/036 en date du 17 juin 2020, le conseil communautaire avait désigné M. Medhi VANDEL pour représenter la CCSR au sein du comité syndical du SIDE C. L'emploi du temps de M. Medhi VANDEL ne lui permet cependant pas d'assister aux réunions. C'est pourquoi, il est proposé de désigner un/e nouveau/nouvelle représentant/e. Ce dernier ne devra pas avoir été par ailleurs désigné délégué au titre d'une autre collectivité.

Mme Claire CRETIN indique que M. Benoît AUBRY serait intéressé pour être le délégué de la CCSR.

Après en avoir délibéré et en application des articles L2121-21 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire **DESIGNE** à l'unanimité M. Benoît AUBRY comme délégué de la CCSR au sein du SIDE C.

Question 5 : Désignation d'un/e représentant/e au sein de la Commission Consultative Paritaire du Jura sur les énergies (CCPE)

M. le Président explique que la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (dite loi TECV) entraîne la mise en place d'une Commission Consultative Paritaire sur les énergies (CCPE) qui réunit à parité des représentants du SIDE C et des représentants des communautés de communes et communautés d'agglomérations du Jura. Elle a pour objet de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissements dans le domaine des énergies et de faciliter l'échange de données.

M. le Président demande si un conseiller communautaire serait intéressé pour siéger au nom de la CCSR.

Faute de candidature, cette question est ajournée. C'est donc le Président de la CCSR qui siègera à la prochaine CCPE prévue le 25 novembre 2020.

Question 6 : Demande de soutien à la création d'une formation « métiers de l'accueil » à la cité scolaire du Pré Saint-Sauveur

M. le Président explique que la cité scolaire du Pré Saint-Sauveur envisage l'ouverture d'une formation Bac Pro Métiers de l'accueil avec une coloration "tourisme". La CCSR est sollicitée, en tant qu'« acteur incontournable du tourisme local », pour émettre un avis et produire un courrier de soutien concernant ce projet qui sera présenté aux instances académique et régionale. Le Bureau communautaire a émis un avis favorable et un courrier sera produit en ce sens. Le Conseil communautaire est d'accord avec cette démarche.

Délibération n°2020/096 : Adhésion à l'ANEM (Association Nationale des Elus de la Montagne)

L'ANEM (Association Nationale des Elus de la Montagne) sollicite la CCSR pour savoir si cette dernière souhaite adhérer. M. le Président rappelle que les travaux de l'ANEM ont permis que certaines communes conservent leur office de tourisme à l'échelon communal, ou que les communautés de communes de montagne dérogent au seuil minimal de 15 000 habitants. Au niveau de la CCSR, les communes de Prémanon et des Rousses y adhèrent actuellement. Le Bureau communautaire serait favorable à une adhésion de la CCSR, chaque commune restant libre d'adhérer également ou pas.

M. Medhi VANDEL ajoute qu'il est moins cher d'adhérer en tant qu'EPCI³ qu'en tant que commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité d'adhérer à l'ANEM.

Délibération n°2020/097 : Mission Locale Sud Jura

M. Michel PUILLET explique que la CCSR est sollicitée chaque année par la Mission Local Sud Jura pour participer financièrement à son fonctionnement. En 2020, la participation s'élèverait à 0,54 € par habitant, soit 3 724 € pour la CCSR. Si la CCSR avait versé une subvention en 2013, elle répond depuis négativement aux demandes de subvention annuelle au motif que l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ne relève pas de sa compétence. Pour autant, la Mission Locale Sud Jura accompagne des jeunes du territoire de la Station. En 2016, ce sont ainsi 35 jeunes qui avaient été accompagnés (8 de Bois d'Amont, 1 de Lamoura, 22 des Rousses et 4 de Prémanon). Et en 2017, 27 jeunes avaient été accompagnés (2 de Bois d'Amont, 5 de Lamoura, 15 des Rousses et 5 de Prémanon).

M. Michel PUILLET ajoute que la question a été évoquée lors du Bureau communautaire. Ce dernier serait plutôt favorable à financer la Mission Locale Sud Jura.

Mme Annie BERTHET précise que la Mission Locale est un organisme chargé d'une mission de service public de proximité pour accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leur recherche d'emploi et les aider dans leurs projets. Elle se déclare favorable à un financement de la CCSR, en ces temps où les subventions de l'Etat diminuent.

M. le Président précise que le montant n'est pas négligeable et qu'il avoisine celui de la consultance en architecture. La CCSR peut participer à ce financement au titre de sa compétence de développement économique.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité de participer au financement de la Mission Locale Sud Jura à compter de 2021.

Délibération n°2020/098 : Convention Baladaski

M. Sébastien BENOIT-GUYOD indique que la convention Baladaski qui lie la CCSR, le SMDT, la SOGESTAR et Haut-Jura Saint-Claude est arrivée à échéance à l'issue de l'hiver 2018-2019. Il convient de la renouveler pour permettre de proposer ce produit nordique qui permet d'utiliser les pistes de ski nordique de la Station des Rousses et des Hautes-Combes dans le Massacre sur un profil descendant, grâce à l'usage de la remontée mécanique de la Combe du Lac. La répartition des recettes s'effectue à 32% pour l'alpin et à 68% pour le nordique.

³ Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité le renouvellement de la convention Baladaski pour la période 2020-2023 et **AUTORISE** M. le Président à la signer.

Délibération n°2020/099 : Etude logement dans le cadre de la convention pour le logement des travailleurs saisonniers

M. Michel PUILLET rappelle que les quatre communes de la Communauté de communes de la Station des Rousses disposent du classement « commune touristique ». En application de la loi Montagne II, les communes touristiques devaient conclure une convention pour le logement des travailleurs saisonniers avant la fin d'année 2018. Ce délai a été reporté d'un an (décembre 2019) par la loi ELAN.

Cette convention pour le logement des travailleurs saisonniers doit être conclue entre la commune, le Conseil Départemental et Action Logement. Il est possible d'y associer la Caisse des Dépôts et Consignations, les bailleurs sociaux ou d'autres organismes en lien avec le logement. Elle doit notamment comporter un diagnostic sur des besoins en logement des travailleurs saisonniers, les objectifs d'une politique locale visant à mieux répondre à ces besoins et les moyens d'actions à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs sous 3 ans.

Il est proposé de recruter un cabinet pour réaliser un diagnostic sur le logement élargi au-delà de la problématique des travailleurs saisonniers en prenant en compte également les travailleurs permanents de la Station (agents des collectivités et entreprises privées). Le cahier des charges a été vu en commission hébergement. Cette étude permettra d'élargir la réflexion et de servir au contrat de station.

Mme Claire CRETIN a remarqué que l'étude ne porte pas que sur le périmètre de la station, mais s'étend également à Morez. Elle attire l'attention sur le fait que tous les saisonniers ne sont pas forcément véhiculés.

M. Michel PUILLET répond que c'est pour cela qu'il souhaite que l'étude porte également bien sur les capacités de logement du territoire de la station.

Mme Annie BERTHET déplore que l'on n'en soit qu'au stade de lancement d'une étude, alors que ce sujet est évoqué depuis longtemps.

M. Michel PUILLET rappelle que la SOGESTAR avait réalisé une étude et que celle-ci avait relevé qu'il n'y avait pas de problème particulier pour leurs saisonniers. Toutefois, il n'avait pas été évoqué la problématique des salariés permanents, publics et privés.

M. le Président constate que le problème ne fait qu'enfler en termes de logement des travailleurs permanents. D'où l'intérêt d'étendre le périmètre de l'étude.

Mme Annie BERTHET rappelle qu'il existe des bailleurs sociaux, dont l'OPH⁴, qui peuvent étudier les demandes de logement.

M. le Président souligne qu'il n'y a peu de marges de manœuvre dans les logements sociaux. L'offre y est limitée, les communes de la station n'étant pas soumises aux quotas nationaux.

M. Guillaume VANNIER confirme que les listes d'attente sont bien complètes à Lamoura également.

M. le Président précise cependant que certaines personnes inscrites sur ces listes ne prendront pas un logement sur la station en raison du coût de la vie et de la nécessité d'avoir une voiture.

M. Christophe MATHEZ ajoute qu'il existe aussi le problème des jeunes qui occupent un logement avec un loyer modéré au début, puis qui restent ensuite dans le logement alors que leurs revenus ont

⁴ Office Public de l'Habitat.

augmenté. Certes, un surloyer est appliqué, mais il reste minime. Ainsi, de nombreux logements sont occupés par des personnes qui n'en sont plus éligibles.

Mme Christiane GROS explique que la commune de Bois d'Amont a construit des logements qu'elle loue pour une durée maximale de 24 mois. Ces logements sont gérés par le CCAS⁵ et ils sont là pour aider à une première installation.

M. le Président estime que cette étude sera l'occasion de faire le point sur les besoins et sur l'offre.

Mme Annie BERTHET ajoute que le phénomène de familles éclatées renforce le besoin de logements. Il faut en effet alors un appartement F3 pour le père et un appartement F3 pour la mère.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité le lancement d'une étude portant sur le logement, dans le cadre de la convention pour le logement des travailleurs saisonniers, et **AUTORISE** M. le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération n°2020/100 : Schéma territorial de développement des hébergements touristiques

M. Michel PUILLET rappelle que depuis 2010 s'applique un schéma territorial de développement des hébergements touristiques, composé de 5 fiches-actions. La fiche-action n°3 « Soutenir les porteurs de projets hôteliers et les centres d'hébergements collectifs de la Station des Rousses au travers d'actions ciblées » prévoit notamment une aide financière à hauteur de 60% des travaux, plafonnée à 5 000€ HT. Plusieurs aides ont été attribuées à ce titre ces dernières années. Cependant, les critères définis il y a dix ans ne correspondent plus nécessairement aux besoins actuels et la période de transition entre deux contrats de station amène à s'interroger sur la pérennité de ce système en l'état. La commission hébergement propose de maintenir ce dispositif jusqu'au 31 décembre 2020, chaque demande étant étudiée par la commission. Pour toute demande déposée en 2021, la commission se prononcera en fonction des nouvelles actions et des nouveaux critères du contrat de station 2021.

M. Guillaume VANNIER demande comment cela va se passer pour les personnes qui déposeraient des demandes entre l'ancien dispositif et le nouveau.

M. le Président répond qu'il leur faudra patienter.

Mme Claire CRETIN trouve que ce dispositif est très bien pour la station. Cependant, elle rappelle que l'on subventionne des privés avec l'argent des impôts. Certes, l'intérêt privé rejoint l'intérêt public, mais le principe sous-jacent est heurtant. Est-ce que tous les contribuables sont intéressés par l'avenir de la station ?

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité de maintenir le dispositif de développement des hébergements touristiques jusqu'au 31 décembre 2020, puis de surseoir dans l'attente d'un nouveau dispositif.

Délibération n°2020/101 : Demande de subvention – Gîte « Le petit boulu »

M. Michel PUILLET explique que la commission hébergement et services à la population a étudié une demande de subvention au titre du schéma territorial de développement des hébergements touristiques de la Station des Rousses, de la part du gîte « Le Petit Boulu ». La commission hébergement et service à la population puis le Bureau ont émis un avis favorable pour cette demande de subvention.

⁵ Centre Communal d'Action Sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité d'attribuer une subvention de 5 000 € à M. David VINCENT (ou 60% des dépenses éligibles HT avec un plafond de 5000 €), sous réserve de la réalisation des dépenses éligibles.

Délibération n°2020/102 : Demande de subvention – SkiO-Tour

M. Sébastien BENOIT-GUYOD explique que la Station des Rousses accueillera trois courses d'orientation à ski les 15, 16 et 17 janvier 2021. Les épreuves du vendredi 15 janvier se dérouleront au stade des Tuffes Jason Lamy-Chappuis et celles des 16 et 17 janvier auront lieu sur le secteur de la Serra. Environ 300 participants sont attendus, dont les deux tiers proviennent de l'étranger. Il y aura peu de public, mais cela fera quand même 300 personnes qui seront logées. Les organisateurs sollicitent la CCSR pour l'attribution d'une subvention de 1 000 €, en plus d'une prestation en nature de damage en motoneige qui sera valorisée par la SOGESTAR dans le cadre de la régie intéressée.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1000 € à l'association O'Jura.

Délibération n°2020/103 : Demande de subvention – Musée de la Boissellerie

M. Christophe MATHEZ explique que l'association des gardiens du musée de la Boissellerie sollicite la CCSR pour le versement d'une subvention de fonctionnement annuelle à hauteur de 5 000 €. Il précise que le musée offre plein d'activités, mène actuellement un gros effort de développement et qu'il emploie 2 personnes à temps plein, 1 personne à temps partiel, en plus des bénévoles. C'est un atout touristique pour la station. De ce fait, le Bureau est favorable au versement de cette subvention qui est récurrente chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association des gardiens du musée de la Boissellerie.

M. le Président précise que les dernières informations dont il dispose font apparaître que le plan de financement de la rénovation du parcours de visite est maintenant bouclé. Il rappelle que la CCSR a octroyé une subvention de 340 000 € dans ce cadre. Il estime qu'il serait souhaitable qu'une présentation de ce projet soit faite à destination des nouveaux élus.

Mme Claire CRETIN confirme que l'association avait présenté le projet sous l'ancien mandat et que cela avait été très intéressant.

Délibération n°2020/104 : Décision modificative n°1 du budget principal (annule et remplace la délibération n°2020/090)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-1, L2312-1 à L2313 et suivants,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 4 mars 2020 approuvant le budget primitif 2020,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant ci-après pour :

- Ajuster les crédits pour le versement au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) ;
- Ouvrir les crédits pour l'achat et la revente de la ZAC AUVERGNE;
- Ajuster les crédits pour la réalisation d'une œuvre dans le cadre des JOJ ;
- Ajuster les crédits pour la réalisation d'études de l'aménagement du parking des Jouvencelles ;
- Ajuster les crédits pour la réalisation du règlement local de publicité ;

- Ajuster les crédits pour régulariser des écritures comptables concernant la signalétique de la station ;
- Ouvrir les crédits pour l'opération d'aménagement du parking de la DARBELLA.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°1 du budget principal suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60621-020 : Combustibles	1 500.00 €			
D 611-415 : Contrats prestations services	7 500.00 €			
D 6226-020 : Honoraires		7 500.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	9 000.00 €	7 500.00 €		
D 739223-01 : FPIC Fonds national de péréquat°		1 500.00 €		
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		1 500.00 €		
Total	9 000.00 €	9 000.00 €		
INVESTISSEMENT				
D 2031-82-821 : Aménagement parking des Jouv.		1 500.00 €		
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		1 500.00 €		
D 2113-81-824 : OPTIMISATION NORDIQUE	5 000.00 €			
D 2113-85-824 : Aménagement du parking DARBELL		10 000.00 €		
D 2128-82-815 : Aménagement parking des Jouv.		2 500.00 €		
D 2158-44-821 : SIGNALÉTIQUE STATION		4 500.00 €		
D 2182-17-95 : ACQUISITION DE MATÉRIELS	12 700.00 €			
D 2184-17-020 : ACQUISITION DE MATÉRIELS	2 000.00 €			
D 2188-83-415 : Jeux Olympiques de la Jeunesse		1 200.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	19 700.00 €	18 200.00 €		
D 2213-90 : Terrains aménagés hors voirie		21 000.00 €		
TOTAL D 22 : Immos reçues en affectation		21 000.00 €		
R 024-90 : Produits des cessions				21 000.00 €
TOTAL R 024 : Produits des cessions				21 000.00 €
Total	19 700.00 €	40 700.00 €		21 000.00 €
Total Général		21 000.00 €		21 000.00 €

Délibération n°2020/105 : Liste des actes signés par le Président

Vu les articles L5211-09 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les délibérations du Conseil de communauté du 4 juin 2020 et du 17 juin 2020 donnant délégation d'attributions au Président,

M. le Président donne compte-rendu des actes signés depuis la dernière séance du conseil communautaire :

- Contrat : Vente d'un bateau LUDIC
Cocontractant : ECOLE DE VOILE DE COURSEULLES prix TTC : 3 800,00 €
- Contrat : Analyse de la consommation énergétique de l'Espace des Mondes Polaires
Cocontractant : EEPOS prix TTC : 2 160,00 €
- Contrat : Achat de livres pour la boutique de l'Espace des Mondes Polaires
Cocontractant : LO DIFFUSION prix TTC : 3 555,00 €
- Contrat : Achat de livres pour la boutique de l'Espace des Mondes Polaires
Cocontractant : LO DIFFUSION prix TTC : 3 714,42 €
- Contrat : Achat d'objets divers pour la boutique de l'Espace des Mondes Polaires
Cocontractant : CARTOTHEQUE prix TTC : 1 202,78 €
- Contrat : Achat de livres pour la boutique de l'Espace des Mondes Polaires
Cocontractant : HACHETTE LIVRE prix TTC : 3 844,64 €
- Contrat : Achat de livres pour la boutique de l'Espace des Mondes Polaires
Cocontractant : INTERFORUM prix TTC : 2 590,05 €

M. Christophe MATHEZ fait remarquer que la CCSR vient d'adhérer à l'ANEM. La Station des Rousses ne pourrait-elle pas rédiger un courrier pour faire part de son inquiétude sur le nordique ? Ce n'est pas une activité à risque. Il va être difficile d'expliquer aux gens qu'ils ne peuvent pas aller dans le Risoux ou dans le Massacre s'il y a de la neige.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE**, avec 20 voix pour et 1 abstention de :

- modifier la grille tarifaire pratiquée sur la Station des Rousses comme suit :

Type de forfait	Conditions	Tarifs 2020-2021
Pass Saison Jeunes Montagnes du Jura PROMO	Du 14 septembre au 6 décembre 2020	41 €
Pass Saison Jeunes Montagnes du Jura	A partir du 7 décembre 2020	46 €
Pass Saison Montagnes du Jura PROMO 1	Du 14 septembre au 6 décembre 2020	96 €
Pass Saison Montagnes du Jura PROMO 1	Du 7 décembre 2020 au 18 décembre 2020	106 €
Promo 1 du Pass Station	Du 1 ^{er} septembre 2020 au 6 décembre 2020	32 € (enfant 6 - 15 ans) 81 € (adulte 16 - 75 ans)
Promo 2 du Pass Station	Du 7 décembre 2020 au 18 décembre 2020	36 € (enfant 6 - 15 ans) 89 € (adulte 16 - 75 ans)

- préciser que les autres tarifs demeurent inchangés ;
- autoriser M. le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Abstention : M. Medhi VANDEL.

M. Christophe MATHEZ demande si l'on a une idée du taux de réservation actuel par rapport aux années précédentes.

M. Christophe VAZ TEIXEIRA indique qu'il est inférieur aux années antérieures, mais pas catastrophique pour autant.

M. Medhi VANDEL souhaite expliquer pourquoi il s'est abstenu. Il aurait pu voter contre, mais il ne l'a pas souhaité étant donné qu'ENJ avait pris une décision collective. Si les gens n'achètent pas aujourd'hui, c'est parce qu'il n'y a aucune visibilité. Il ne voit dès lors pas l'intérêt de prolonger cette promotion, sachant que l'on ne sait toujours pas « à quelle sauce on va être mangés » à l'avenir. Un libraire ne brade pas ses livres parce qu'il est fermé.

M. Bruno PAGET-BLANC répond que toutes les stations font actuellement des promotions. Même si ce n'est pas grâce à cela qu'elles vont vendre davantage de forfaits.

Questions diverses

- M. le Président souhaite tout d'abord exprimer une pensée pour les victimes des attentats récents et une pensée pour la liberté d'expression. C'est une liberté précieuse et elle peut coûter cher. Elle a coûté la vie à M. Samuel PATY. Il souhaite exprimer son soutien aux enseignants et aux jeunes qui prendront leur flambeau. Dans ce contexte, il invite l'assemblée à observer une minute de silence.
- M. le Président informe les conseillers communautaires que la durée de validité des abonnements « conférences » à l'Espace des Mondes Polaires seront finalement prolongés d'une année. Huit conférences étaient prévues en 2020 et seule une a pu se tenir. Au vu de

cela, la réduction évoquée lors du précédent conseil communautaire ne paraît plus adaptée ; d'où la prolongation d'un an.

- Mme Delphine GALLOIS indique que la commission communication a travaillé sur un projet de lettre d'informations communautaire. Rien n'existait en la matière. Cette lettre sera insérée dans les bulletins municipaux pour en diminuer le coût et en faciliter la distribution. Elle sera publiée à raison d'une fois par an. Les quatre pages ont été travaillées par les membres de la commission qu'elle remercie pour leur travail, avec le soutien de M. Paul COLLÉ pour la mise en forme.

M. le Président salue le travail efficace de Mme Delphine GALLOIS et de son équipe.

- M. le Président indique qu'une consultation pour le recrutement d'un maître d'œuvre pour le changement du platelage du lac des Rousses a été lancée et que trois candidatures ont été reçues.

M. Medhi VANDEL précise que la consultation comprend une tranche ferme avec la réfection du platelage et deux tranches optionnelles portant d'une part sur le chemin allant de la base nautique à la station de traitement des eaux et d'autre part sur la réfection de la plage. Trois cabinets ont répondu : EPODE, Territoires et PMM. Selon l'analyse des offres effectuées sur la base des critères indiqués dans la consultation (40% de valeur technique et 60% de prix), EPODE arrive premier, suivi de Territoires, et enfin de PMM.

M. Antoine DELACROIX fait remarquer qu'EPODE n'a jamais réalisé de platelage. Il appelle à être vigilant alors que l'on a eu une mauvaise expérience à Lamoura avec un autre cabinet. Il souhaite que l'on ne reste pas bloqué sur une différence de 4 000 €, alors qu'il y a des enjeux techniques forts.

M. le Président souligne qu'EPODE a quand même réalisé un tiers des aménagements autour du lac du Bourget (Aix-les-Bains).

M. Medhi VANDEL précise qu'EPODE a également particulièrement bien travaillé le dossier.

- M. le Président informe les membres du conseil que la réunion publique portant sur le Contrat de Station, prévue le 20 novembre 2020, est reportée.
- M. Sébastien BENOIT-GUYOD estime pertinent de faire un point sur l'avancée du projet Dôle-Tuffes, alors que le confinement ne permet plus aux gens de se rendre sur place pour suivre l'avancée des travaux. Nous sommes en semaine 45.

Côté télésiège débrayable des Jouvenceaux, le câble tourne, le moteur thermique fonctionne, de même que le moteur électrique. Les derniers réglages auront lieu en semaines 46 et 47. L'homologation de l'appareil se fera en semaine 48. La livraison aura ainsi lieu en semaine 49, tel que décidé lors de l'attribution du marché. C'est une bonne nouvelle.

Côté télésiège Dappes-Tuffes, les travaux sont en avance sur le planning initial, le moteur fonctionne et des tests se feront la semaine prochaine. La livraison des fauteuils se fera ensuite et il y aura trois jours de travail pour les installer. La réception se fera en semaine 48.

Concernant le déplacement du télésiège des Jouvencelles, l'opération a été réalisée et sera livrée en temps et en heure.

Le travail de remise en état des sols a été effectué. Le cabinet environnemental a visité le chantier et s'est déclaré satisfait du travail réalisé.

En parallèle, un travail a été mené entre M. Guillaume VANNIER, les services du SMDT et ceux de la SOGESTAR sur la signalétique et les nouveaux plans de piste. Le balisage de sécurité sera entièrement renouvelé et est en train d'être mis en place.

Sur la partie suisse du dossier, le parking a été goudronné en fin de semaine dernière. Il n'a pas encore été entièrement refait car il faudra prévoir un reprofilage et un regoudronnage de la rampe d'accès l'an prochain.

Quant au bâtiment, les partenaires suisses vont procéder à l'installation du chantier. Ils envisagent de faire le radier et le sous-bassement avant l'hiver. Ils travailleront durant l'hiver lorsque les conditions seront favorables. La livraison est attendue pour la fin 2021.

En bref, 95% des installations françaises est réalisé, 95% du parking et le bâtiment est en voie de réalisation. C'est un soulagement de voir ce projet aboutir !

- M. Christophe MATHEZ indique que la réception des travaux de la zone d'activités de Tréchaumont a eu lieu la veille en présence du Maire de Lamoura et du Directeur Général des Services de la CCSR. Il restait encore 25 000 € de travaux à engager. La décision a été prise de ne pas tout faire. Quelques finitions restent à réaliser sur les bordures et les plantations. Cette zone plaît beaucoup : deux personnes sont intéressées et il reste 4 lots à vendre. Si des économies sont faites sur les travaux, cela pourra être répercuté sur le prix de vente des parcelles.
- M. Christophe VAZ TEIXEIRA fait lecture d'un communiqué de presse publié par France Montagnes, l'ANMSM (Association Nationale des Maires des Stations de Montagne), DSF (Domaines Skiables de France) et l'ESF (Ecole de Ski Français). Ce communiqué indique que les acteurs continuent de préparer les stations de ski françaises pour être prêtes dès la fin du confinement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h30.

Fait aux Rousses, le 9 novembre 2020.



Le Président,

Nolwenn MARCHAND

La Secrétaire,

Annie BERTHET